



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **11 décembre 2020**

Compte rendu affiché le **18 décembre 2020**

Date de convocation du conseil municipal le **4 décembre 2020**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	43

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Roger BOLLIET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL

Objet :

Ouverture anticipée des crédits en investissement

V_DEL_201211_26

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Pierre BARNEOUD - ROUSSET à Kaoutar DAHOUM
Yvan MARGUE à Stéphane GOMEZ
Christine JACOB à Nadia LAKEHAL**

Rapport de Monsieur GOMEZ,

Mesdames, Messieurs,

La préparation de l'exercice budgétaire 2021 se déroule dans un contexte particulier. Premier budget du mandat, il impulse la stratégie de la collectivité, qui sera détaillée dans le rapport d'orientation budgétaire. Ce budget se construit également dans la situation complexe de la crise sanitaire qui conduit à interroger certains postes de dépenses. De plus, de nouvelles dispositions ont été annoncées aux collectivités par le gouvernement lors de la troisième loi de finances rectificative.

Ainsi le vote du budget primitif se fera au premier trimestre de l'année 2021. Pour ne pas pénaliser les investissements de la collectivité en début d'année, il est proposé une ouverture anticipée des crédits en section d'investissement.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour la section d'investissement, l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales précise qu'en dehors des dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget et des dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, une autorisation du Conseil Municipal est obligatoire pour procéder à des engagements de dépenses avant le vote du budget primitif.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, dont le besoin peut intervenir avant le vote du budget primitif pour 2021, il convient donc d'ouvrir les crédits d'investissement nécessaires. Il est proposé de porter cette ouverture anticipée de crédit d'investissement pour 2021 à hauteur de 25 % des crédits d'investissement votés au titre de l'exercice 2020.

Ces ouvertures de crédits constituent des plafonds d'engagement de la collectivité, dans l'attente du vote du budget 2021, qui précisera les montants de l'exercice budgétaire et les projets financés.

En conséquence, je vous propose :

► d'autoriser les dépenses d'investissement de la commune dans la limite par chapitres budgétaires précisée dans le corps du rapport.

Chapitre	BP 2020	Ouverture par anticipation proposée 2021
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 343 721,12	585 930,28
204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSÉES	99 234,01	24 808,50
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 909 512,64	977 378,16
215 - EQUIP R BEAUVIERE	371 212,34	92 803,09
216 - EQUIP O CARTAILHAC	676 321,30	169 080,33

Envoyé en préfecture le 24/12/2020

Reçu en préfecture le 24/12/2020

Affiché le

1 10



ID : 069-216902569-20201211-V_DEL_201211_26-DE

218 - GS SUD KATHERINE JOHNSON	4 414 525,58	17 500,00
219 - GS SIMONE VEIL	70 000,00	17 500,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	8 612 837,24	2 153 209,31
412 - STADE LADOUMEGUE	380 000,00	95 000,00
420 - MAISON QUARTIER DU MAS ET MÉDIATHÈQUE	7 249 089,93	1 812 272,48
510 - MAISON DE SANTÉ	50 000,00	12 500,00
800 - CONSEILS DE QUARTIERS	347 228,29	86 807,07
810 – TRAVAUX RUE DE LA RÉPUBLIQUE	137 812,59	34 453,15
824 - MAISON DU PROJET ET DE LA CRÉATION D'ACTIVITÉS	123 900,00	30 975,00
Total	39 837 049,24	9 959 262,31

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 24/12/2020

Reçu en préfecture le 24/12/2020

Affiché le



ID : 069-216902569-20201211-V_DEL_201211_26-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant le vote du budget primitif 2021 au premier trimestre 2021 et le besoin de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services ;

Entendu le rapport présenté le 11 décembre 2020 par Monsieur Stéphane GOMEZ, premier adjoint, délégué aux Finances, aux Marchés publics, à la Politique de la Ville, au Renouvellement Urbain, au Conseil citoyen, au Transport et aux Mobilités ;

Après avoir délibéré, décide :

► d'approuver l'ouverture anticipée des crédits en investissement au titre du budget 2021, selon la ventilation présentée ci-dessous.

Chapitre	BP 2020	Ouverture par anticipation proposée 2021
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 343 721,12	585 930,28
204 - SUBV ÉQUIPEMENTS VERSÉS	99 234,01	24 808,50
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 909 512,64	977 378,16
215 - EQUIP R BEAUVIERE	371 212,34	92 803,09
216 - EQUIP O CARTAILHAC	676 321,30	169 080,33
218 - GS SUD KATHERINE JOHNSON	4 414 525,58	1 103 631,40
219 - GS SIMONE VEIL	70 000,00	17 500,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	8 612 837,24	2 153 209,31
412 - STADE LADOUMEGUE	380 000,00	95 000,00
420 - MAISON QUARTIER DU MAS	7 249 089,93	1 812 272,48
510 - MAISON DE SANTÉ	50 000,00	12 500,00
800 - CONSEILS DE QUARTIERS	347 228,29	86 807,07
810 - OPÉRATION RÉPUBLIQUE	137 812,59	34 453,15
824 - MAISON DU PROJET	123 900,00	30 975,00
Total	39 837 049,24	9 959 262,31

Nombre de suffrages exprimés : 43

Votes Pour : 37

Votes Contre : 0

Abstention : 6

Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le vendredi 11 décembre 2020 et signé au registre

Envoyé en préfecture le 24/12/2020
Reçu en préfecture le 24/12/2020
Affiché le
ID : 069-216902569-20201211-V_DEL_201211_26-DE

Pour extrait conforme,

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY

Rendu exécutoire par transmission en Préfecture

Le

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY